

TROUSSE DE DÉPANNAGE POUR VÉLO

1. Matériel de réparation

Tu peux utiliser le matériel de réparation dont tu as besoin, c'est gratuit. Regarde les modes d'emploi si tu as besoin de conseil pour la réparation que tu dois effectuer.

2. Emprunt du matériel

Emprunt du casque, du cadenas ou des lumières:

- Le responsable te fera signer le registre d'emprunt.
- L'état du matériel sera vérifié avant le départ.
- Souviens-toi de la date de retour prévue.

Retour du casque, du cadenas ou des lumières:

- Le matériel doit être retourné à la date convenue et dans le même état.
- Le responsable vérifiera l'état à ton retour. Tu devras signer le registre au retour.
- Si tu constates un bris ou un problème pendant l'utilisation, signale-le immédiatement.

3. Matériel disponible

- Lumières pour vélo
- Cadenas pour vélo
- Casque pour vélo
- Chambres à air de rechange
- Rustines autocollantes
- Ruban adhésif solide
- Tie-wraps
- Mode d'emploi illustré

4. Responsabilité de l'utilisateur

En empruntant du matériel, tu t'engages à :

- Utiliser le matériel prêté de façon responsable.
- Le rapporter à la date convenue.
- Assumer les frais en cas de perte, bris ou non-retour.

Il existe 3 trousseaux au cégep, à la sécurité du A, du E et du K.
Une borne de réparation est également située derrière le pavillon F.
En cas de problème ou pour plus d'informations : environnement@cegepsl.qc.ca